



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

## AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal a adopté, à sa séance régulière du lundi 4 mars 2024, le projet de règlement no 422-24 relatif au traitement des élus municipaux

Ce règlement vise essentiellement à modifier le deuxième paragraphe de l'article 7 pour y lire:

“L'indexation de l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec établi par Statistique Canada” conformément au tableau suivant:

**TABLEAU**

FONCTION	ANNÉE 2023			ANNÉE 2024			Augmentation totale mensuelle
	Rémunération	Allocation	Traitement mensuel	Rémunération	Allocation	Traitement mensuel	
Maire	1 655.43\$	827.71 \$	<b>2 483.14 \$</b>	1 718.34 \$	859.16 \$	<b>2 577.50 \$</b>	+ 94.36 \$
Conseiller(e)s	507.85 \$	253.93 \$	<b>761.78 \$</b>	527.15 \$	263.57 \$	<b>790.72 \$</b>	+ 28.94 \$

Ce règlement sera légalement adopté lundi le 8 avril 2024 à la session ordinaire du conseil qui se tiendra à 18 h 30 à la salle Tremblay-Équipement. Les personnes intéressées à en prendre connaissance peuvent le faire à partir d'aujourd'hui durant les heures de bureau, à savoir:

Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 16 h 00  
le vendredi de 7 h 30 à midi.

Rachel Bourget, dir. gén.  
et Greffière-trésorière

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Bourget, Greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le mercredi 6 mars 2024.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce mercredi 6 mars 2024

Rachel Bourget, dir. gén.  
et Greffière-trésorière